

APRC
créée
en 1978

Association Pour une
Retraite Convenable
25 rue Lamartine, B2
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42 W

BULLETIN d'INFORMATION

septembre 1999

Directeur de la Publication : Jean Droillard

Nouv.série n°10
Prix du numéro:15f

Après l'Assemblée générale

SOMMAIRE

Editorial... J. Droillard

I. Assemblée générale du 27

juin. pp.2-9.

Déroulement

Nouveau C.A. et nouveau bureau.

4 témoignages de participants

Bilan financier. M. Oddou

Les orientations.

II. Du côté des ex-religieuses

pp.10-11

Rencontre APRC-CSM du 7/6/99

Invitation aux ex-religieuses à se rencontrer à LYON le 2 octobre.

III. Vie des Régions pp.12-13

APRC Aquitaine

APRC Rennes

Action des ex-diocésains angevins.

Membre associé. Témoignage.

IV. Informations pratiques

pp.14-16

Quelques chiffres réactualisés

Nos interlocuteurs dans l'Eglise

de France. J. Bassot

Le Pélican

Quand un problème se pose...

V. Courrier des adhérents

pp.17-18

Adhésions-cotisations

Liste des membres du C.A.

Comme chaque année, l'Assemblée générale a fait le point sur l'activité de l'APRC, les résultats de son action et tracé les perspectives.

Le Bulletin rend compte du déroulement de cette A.G. et des orientations votées pour l'année à venir.

Cette A.G. a été marquée par la proposition de l'épiscopat qui amorce un mouvement vers la satisfaction de notre demande d'une "retraite convenable", mais qui ne concerne que les diocésains et encore à quelles conditions!

Nous sommes donc dans une phase de discussion avec les représentants de l'épiscopat. La proposition ne saurait avoir notre agrément, notre aval que si elle est effective à partir de 65 ans. Cela nous paraît une exigence minimale.

De plus, nous l'avons déjà souligné, mais encore et toujours nous rappelons que seule une solution concernant tous les AMC et

donc aussi les anciennes religieuses et anciens religieux répondra à notre attente. C'est pourquoi nous poursuivons nos contacts avec la CSM (Conférence des Supérieures Majeures) et la CSMF (Conférence des Supérieurs Majeurs de France) et nous demandons que la Tripartite, cette Instance qui regroupe ces trois autorités, discute avec nous et prenne une décision commune qui s'impose à tous; sinon chacune et chacun d'entre nous serait tributaire de la plus ou moins bonne disposition de chaque responsable à notre égard. Ceci n'est pas possible.

Nous allons donc continuer à rencontrer les autorités, à discuter avec elles, à les convaincre du bien-fondé de notre demande. Une rencontre prochaine devrait permettre d'avancer. Nous vous tiendrons au courant des suites à donner.

En attendant, que chacune et chacun d'entre nous reste disponible et vigilant.

J. Droillard

I- Assemblée générale du 27 juin

Déroulement

La participation numérique fut bonne : 70 personnes en tout, avec des représentants de beaucoup de régions. La mise en place des correspondants locaux et leur dynamisme y ont été sans doute pour une bonne part.

Comme prévu, après les rapports moral (résumé dans le précédent bulletin) et financier (publié ci-après), la rencontre a porté essentiellement sur les orientations et notamment sur la conduite à tenir dans les discussions engagées avec l'épiscopat sur le versement d'un complément de retraite. Au cours des échanges, une très large majorité a confirmé le choix du conseil d'administration sortant; une minorité a attiré l'attention sur les insuffisances des propositions qui excluent pour l'instant les ex-religieux(es) et donc sur la nécessité d'obtenir pour tous les mêmes avantages.

Les votes ont été les suivants:

Rapport moral:

unanimité : 443 voix

Rapport financier :

unanimité : 458 voix

Orientations : pour: 261

abstentions: 20

(seuls les présents avec des pouvoirs nominatifs pouvaient prendre part à ce dernier vote)

Plusieurs administrateurs terminaient leur mandat ou ne se représentaient pas. Notre président les a vivement remerciés pour leur concours à l'action de l'APRC.

De nouveaux administrateurs ont été élus, présentés par des régions. Dans la liste des membres du C.A. et du bureau (publiée en fin de bulletin afin d'être facilement détachable) leur nom est marqué d'une astérisque.

4 témoignages de participants

Sérieux et tonique...

Membre de l'APRC depuis bientôt deux ans, j'ai pu participer à l'assemblée générale de juin 1999 à la maison Nicolas Barré. Peu familière de ces questions qui me furent généreusement (!) épargnées lors de ma vie monastique, je n'ai pas tout compris mais suis admirative du travail persévérant et efficace de l'APRC depuis le début de ses combats.

Reprenant les papiers envoyés et communiqués dès notre arrivée, je constate que le contenu de cette réunion était largement entrevu sinon planifié. Sérieux et réconfortant **rapport moral** de notre sympathique président Jean Droillard: sont rappelées les démarches pour rester en contact avec les A.M.C.; les démarches près des instances religieuses (près de la CSM, près de l'épiscopat); les démarches en faveur des religieux (et religieuses, en attendant les moniales); les démarches auprès des pouvoirs publics et des politiques; les démarches tournées vers l'opinion publique (personnellement, dans le sillage d'une intervenante à l'accent inimitable, je souhaiterais que ce genre d'intervention soit renouvelé plus souvent même et surtout si l'institution s'en trouve chatouillée, bravo Bertiel!) Après le rappel des démarches effectuées avec plus ou moins de résultats, Jean évoque les moyens utilisés: le courrier aux

correspondants locaux (encore un succès de l'APRC), le bulletin d'information, la percée de la *Commission des femmes* dont le mouvement est appelé à s'amplifier, la remise à jour du guide pratique *Votre retraite avec l'APRC*.

Michel Oddou présente avec compétence et humour le **bilan financier** qui démontre une excellente gestion (personnellement, j'ai apprécié, venant de Montpellier, d'avoir été aidée pour ce voyage que je n'aurais pu assurer autrement).

Les **orientations** sont ensuite présentées dans le sens d'une continuité avec l'acquis et d'un approfondissement du dialogue. Je remarque deux tendances au sein de l'assemblée: ceux qui préfèrent le terrain et les actions à la base; ceux qui ne croient vraiment qu'aux victoires remportées au niveau général et par le haut. Bravo à St Etienne mais confiance seulement à ce qui sera dûment obtenu au niveau de la Conférence des évêques. Il me semble que les deux directions doivent être travaillées en même temps et qu'une avancée dans un sens n'est jamais contraire au succès dans l'autre.

Tous les points offerts au vote de l'assemblée reçoivent une large adhésion heureusement équilibrée par des réserves ou même des abstentions. Bon signe pour la liberté des participants de la première heure autant que pour les récemment inscrits. Ceci prouve

la santé de la discussion, au sein de l'APRC.

Des membres du conseil sont arrivés au bout de leur mandat ou n'ont pas souhaité être renouvelés. Qu'ils soient encore ici chaleureusement remerciés. D'autres ont présenté leur candidature ou même ont été poussés par les membres de leur région. Nous leur souhaitons la bienvenue et attendons beaucoup de leur sang neuf. Enfin, certains acceptent de rester dans ce service exigeant. Merci de reprendre la barre et bon courage!

Pour terminer, quelques touches d'impressions personnelles : pour la troisième rencontre à laquelle je participe, j'apprécie l'ambiance tonique et le sérieux du travail. J'ai encore pu nouer des amitiés avec l'un ou l'autre ; je me retrouve moins seule sur ce chemin de post-institution. Je repars avec des idées heureuses et précises sur mon avenir. Merci!

*Claude Oudot
Montpellier.*

L'"A.G." en "3 D"...

De cette réunion du 27 juin, je suis sortie estourbie, ébaubie, réjouie... Avec le recul du temps, lorsque j'y songe, trois mots s'imposent à moi : **Dynamisme, Détermination, Démocratie.**

Dynamiques, ces gens qui m'entourent, ils viennent de toutes les régions de France, ils en représentent d'autres, nombreux, qui se réunissent, rendent des visites, écrivent dans les journaux, parlent, débattent et se débattent!... Curieux sentiment, me voici tout spontanément en sympathie

avec ces visages inconnus et souriants... un monde sous-jacent d'expériences voisines serait-il notre lien secret?

Leur *Détermination* étonne et séduit, ils existent et tiennent à le faire savoir; ils ne sont pas prêts à se laisser intimider, c'est l'évidence : ils affirment leur droit, ils réclament justice! Ils semblent se heurter à un interlocuteur d'un autre âge, à la fois unique et démultiplié, tantôt Prince de l'Eglise, tantôt monstre tricéphale, injuste et aveugle, sûr de la supériorité qu'il s'attribue. Ils cherchent à déjouer les pièges et les faux-semblants, déterminés à obtenir ce qui leur semble leur droit et à s'en donner les moyens : A.P.R.C. disent-ils!...

Etrange réveil d'un passé lointain, éclats fugitifs : soleil et enfermement, enthousiasme et déchirures, liberté retrouvée, réapprentissage de la vie : A.M.C. dit-on!

Démocrate, dis-je... mais oui, à eux seuls ils forment une "République" parfaitement structurée; chacun à son poste y joue son rôle, des différents "bureaux" de l'accueil au promeneur de micro, du rapporteur informatico-professionnel au distributeur de documents, tout traduit une préparation minutieuse et efficace. De la rigoureuse gestion du temps se dégage une impression de savoir-faire et de force. Quant au "Peuple", il s'exprime, s'affirme, s'oppose, vote... fait preuve de compé-

tence : les sigles fusent MIG et SMIC, CSM et SDM, CAMAVIC, CAVIMAC...

Réconfortant sentiment de solidarité, ce que j'ai vécu, ce que je vis, les autres l'éprouvent aussi, espoir de reconnaissance, besoin de crier à l'injustice pour chacun, pour tous!

Les "3 D de l'A.G." confortés par la ténacité, atouts sérieux de réussite, ouvriront-ils des perspectives d'avenir? Il convient alors d'abandonner le registres des "sentiments et impressions" pour se resituer dans l'ordre de la Réflexion... Quoiqu'il en soit, le rêve n'est-il pas tout ensemble apanage de poètes et moteur d'action ?

*Annie Guinaudeau
8.08.99*

Notre petite voix, toujours à amplifier...

En repensant au déroulement de l'A.G., un événement, apparemment insignifiant, m'est revenu en mémoire : à un moment donné, une personne, appartenant au groupe réuni dans la pièce voisine de la nôtre, est entrée pour nous demander de parler moins fort.

Il faut dire que nous avions quelque difficulté à trouver le juste ton entre "trop faible sans micro" et "trop fort avec micro". En fait certains d'entre nous parlaient dans le micro comme s'il n'y en avait pas.

Cet incident mineur me paraît finalement assez significatif :

♦ Nous sommes une "petite voix" et l'APRC travaille, depuis longtemps, à l'amplifier pour la faire entendre. D'abord il s'agit de regrouper le maximum des A.M.C. afin que le volume de voix corresponde le plus exactement possible au nombre de personnes concernées. Cet objectif est en cours et nous avons tous à y participer.

Ensuite il y a des amplificateurs, comme la voix des "Membres Associés", qui sont des auxiliaires précieux dans les rapports de négociations.

♦ Dans l'ensemble harmonieux des différents groupes réunis, ce dimanche de juin, dans la Maison Nicolas Barré, notre "voix" amplifiée a jeté un trouble et provoqué l'intervention du groupe voisin.

Peut-être le moment va-t-il venir où des voisins de toute sorte vont se demander pourquoi nous crions si fort!

A part ça, je retiens de cette A.G. en plus du bilan de ce qui a été fait et des projets futurs qui sont sûrement relatés dans ce bulletin, l'importance des rencontres personnelles qu'on ne peut avoir qu'à cette occasion.

En ce qui me concerne cela m'a permis de parfaire mon dossier de demande d'"Allocation Complémentaire" qui, à l'heure qu'il est, est en très bonne voie.

Et enfin, en tant que congréganiste-homme, j'ai pris conscience que nous avons à développer au sein de l'APRC, ce qui était spécifique à notre situation : il y a du pain sur la planche!

*Marcel Chochois
Bourg-en-Bresse.*

Ce dimanche 27 juin en sortant de la maison Nicolas Barré...

J'avais bien envie en cette fin d'après-midi de nous voter des félicitations. Mais cette complaisance contrariait le sentiment austère que ce morceau de dimanche passé ensemble avait fait naître en moi.

D'abord une impression de fraternité, non pas seulement celle des sentiments, ni celle des discours mais celle de l'origine : on peut se ressembler par les yeux mais c'est plus curieux de se ressembler par le regard; c'est plus curieux de se ressembler par la démarche que de se ressembler par la silhouette. Notre formation nous embarrasse parfois, hommes et femmes, mais elle nous définit si bien, n'a-t-il semblé, que nous n'avons besoin ni de préambules, ni d'aucun détour. Même novices, nous aurions été dans le sujet, que ce sujet fût celui-ci ou celui-là, parce que chacun, intervenant ou écoutant, était du même fonds.

Et ces femmes et ces hommes, ça été l'autre sensation que j'ai éprouvée, sont passés par une grande épreuve : ils se sont faits deux fois. Une fois devant les autres, une fois devant soi. D'où leur résolution, affable,

exigeante, modeste, calmement engagée, prête autant à la solitude qu'au dialogue.

Enfin, -c'est le troisième point (le troisième point, je l'ai encore dans mon paquetage)- j'ai remarqué comme notre assemblée a bien suivi la procédure démocratique, plus fermement que ce que j'ai observé dans les réunions syndicales, parce que la manipulation prendrait mal sur des personnes qui ont tellement risqué.

Roger Jacquet.

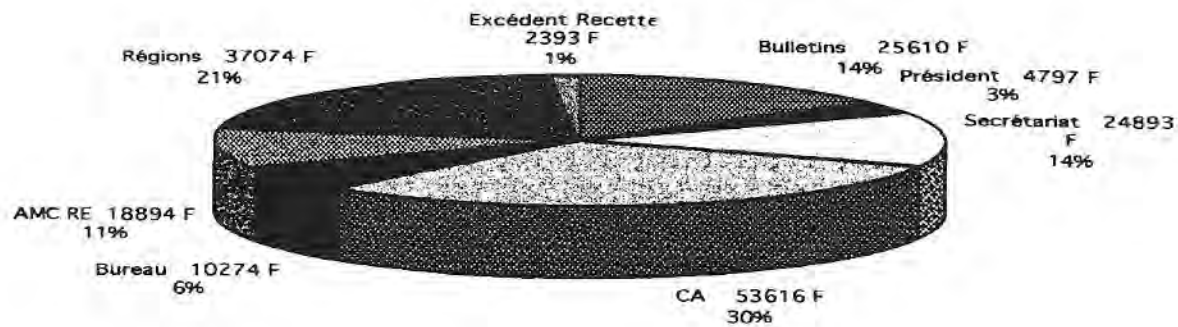
***L'Assemblée générale
de l'an 2000
aura lieu le
dimanche 25 juin,
au Centre "La Sève"
74, rue La Fontaine
PARIS 16°***



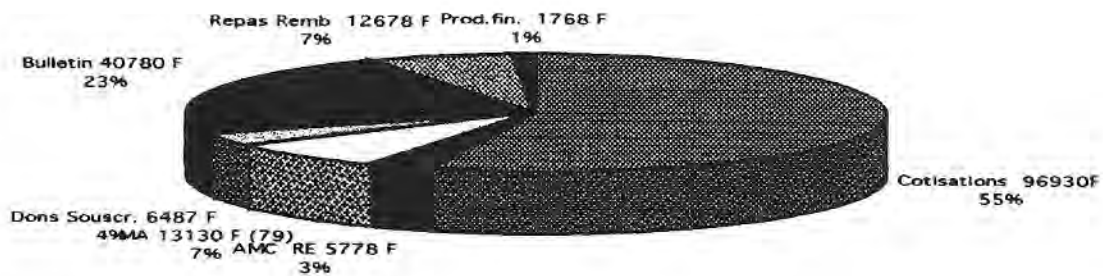
**Le moment est venu
de renouveler
votre adhésion
en réglant
votre cotisation
pour l'année 99/2000.
Y avez-vous pensé?
Le faire est un
encouragement
pour nous tous.
Merci!**

Voici le bilan financier de l'association présenté à l'AG du 27 Juin 99.

Le premier graphique ci-dessous donne les dépenses pour 175 158 F. Il fait apparaître les dépenses par fonction pour la période du 1^o/06/98 au 31/05/99. L'excédent de recettes de 2393 F figure sur le graphique des dépenses puisque les recettes sont supérieures aux charges. Les frais de région de 21 % révèlent que correspondants, adhérents se sentent concernés et font connaître l'APRC. Les frais des AMC Femmes ou RE (11 %) montrent que celles-ci ont le désir de faire prendre conscience du but de l'APRC à celles qui sont souvent en difficultés. Les autres dépenses se retrouvent chaque année.

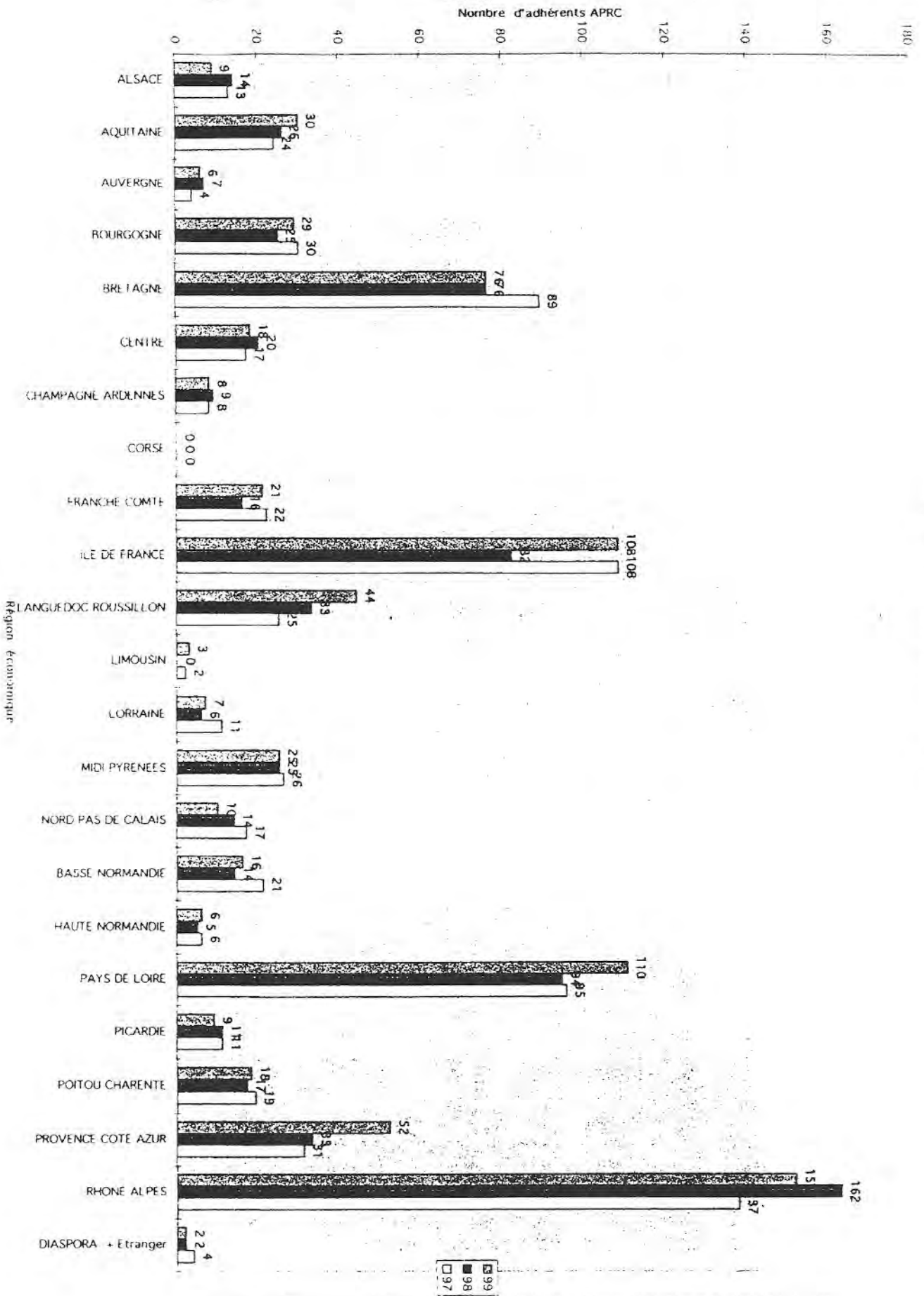


Le graphique ci dessous nous renseigne sur les recettes. 177 551 F Plus de 100 nouveaux adhérents sont venus ou revenus nous rejoindre et quelques uns qui ont omis de nous rejoindre . D'où la vigilance de tous pour relancer dans sa région les retardataires. Et surtout il ne faut pas oublier les Membres Associés qui sont un précieux soutien.



Le troisième graphique compare les adhérents des régions économiques sur les 3 dernières années. Chacun peut en tirer la conclusion qu'il ne faut pas baisser les bras et persévérer dans notre objectif.

Comparaison des adhérents sur 3 ans



Les orientations

L'objectif global ne varie pas : *obtenir une retraite convenable pour les années où nous étions en fonction dans l'Eglise et pour tous les AMC.*

En 1999, la situation se caractérise ainsi :

- La caisse CAMAVIC est rattachée financièrement au Régime Général.
- Les deux caisses (CAMAC pour la maladie et CAMAVIC pour la vieillesse) vont fusionner pour former la CAVIMAC.
- Les cotisations maladie vont s'aligner sur le Régime Général et donc celles des retraités baissent sensiblement.
- Les pouvoirs publics n'envisagent pas d'accélérer la progression du relèvement de niveau de la pension de base CAMAVIC
- Les autorités religieuses en France ne marchent pas d'un même pas quant au complément à la pension de base :
- ◆- l'épiscopat est disposé à faire quelque chose
- ◆- la CSM n'envisage rien pour le moment
- ◆- la CSMF n'a pas pris de position faute d'être sollicitée.
- ◆- sans parler du S.D.M (Service des Moniales)

C'est dans ce contexte que l'APRC conduit son action:

□-1) poursuivre la construction de notre réseau de relations

avec les ancien(ne)s de nos institutions respectives. De nombreuses actions sont en cours dans ce sens et doivent se poursuivre pour que nous soyons plus forts et aussi parce que beaucoup de personnes ignorent encore l'existence de la CAMAVIC - et la retraite qui les attend!- et encore plus l'A.P.R.C. Cette construction de réseaux est une affaire difficile et de longue haleine : difficile parce que les personnes se sont dispersées sur tout le pays pour des motifs personnels et socio-économiques (les femmes ont pu changer de nom en se mariant), parce que nulle part n'existe la liste exhaustive des "partis" (sauf à la CAMAVIC qui pourrait livrer la liste des pensionnés AMC à la demande d'un responsable de chaque collectivité); cependant des diocèses et des collectivités religieuses sont ouvertes à donner des infos sur les "partis". Il faut donc de la persévérance, de la ténacité.

□- 2) poursuivre les réunions des groupes locaux;

ce sont des moments importants, essentiels, parce que c'est là que circule l'information, que se décide

l'action locale, tant pour la recherche des ancien(ne)s collègues que pour des interventions près des autorités politiques, religieuses ou près des médias.

Ces groupes sont appelés à se diversifier lorsqu'il s'agit de mener des actions spécifiques pour coller au plus près des réalités :

- ☒ les diocésains face à tel évêque ou à ses collaborateurs.
- ☒ les ex-congréganistes - femmes pour rencontrer les C.D.S.M (Conférences diocésaines des supérieures majeures)
- ☒ les ex-congréganistes Hommes ou Femmes pour discuter avec un(e) supérieur(e)
- ☒ tous pour rencontrer un député, un journaliste, une radio
- ☒ tous pour solliciter des membres associés.

Les correspondants locaux sont les relais, les animateurs de ces groupes. Ils permettent la circulation rapide de l'information entre eux et le C.A. Leur rôle peut se définir comme suit :

- ❖ organiser et animer le groupe local
- ❖ maintenir le contact avec les adhérents de la région
- ❖ garder ou provoquer le contact avec les autorités politiques et re-

ligieuses locales, soit à leur initiative ou opportunité, soit à la demande du C.A. quand il y a lieu de mener une action concertée.

❖ transmettre les infos recueillies aux membres du C.A.

❖ adresser toute demande d'éclaircissement d'une situation individuelle sur ses droits à Laurent LE GUEN ou au secrétariat de l'APRC.

Il va de soi que les membres du C.A. collaborent avec les correspondants locaux, chacun dans leur région.

□- 3) engager des discussions avec les autorités religieuses.

La situation se caractérise ainsi cette année :

* d'une part une rencontre avec les responsables de la CSM (Conférence des Supérieures Majeures) a eu lieu, a été fructueuse d'un certain point de vue (une meilleure attention aux conditions de départ), mais la question d'un complément de retraite a été éludée;

* d'autre part le Père DUVAL nous a fait une proposition qui représente une avancée mais comporte aussi des limites.

Aussi devons-nous cette année, tenter de repousser

ces limites et de surmonter ces obstacles.

Voici donc les démarches que nous nous devons d'entreprendre :

❖ Près de la C.S.M.

Suite à la rencontre avec la CSM, nous proposons :

1.- d'écrire à la CSM pour reformuler la demande du complément de retraite en sachant que l'allègement des cotisations des pensionnées va dégager des sommes importantes. La Conférence épiscopale prévoit d'utiliser une partie de ces sommes pour aménager un complément de retraite aux ex-diocésains... la CSM pourrait envisager une position semblable.

2. de nous mobiliser pour continuer l'information de toutes les ex-religieuses sur leurs droits...

3.- d'inviter les AMC-Femmes à rencontrer leurs anciennes congrégations et les conférences diocésaines et régionales pour les informer des démarches de l'APRC

4.- d'informer chaque congrégation sur notre demande de complément de retraite, avant l'A.G. de l'an 2000 que tiendra la CSM.

Par ailleurs l'APRC se propose d'être plus attentive aux problèmes des ex-moniales, pour les informer, mieux connaître

leurs structures et contacter la présidente du SDM (Service des Moniales)

❖ Près de la C.S.M.F. : reprendre les contacts et rappeler nos exigences

❖ Près de l'Episcopat :

L'Episcopat français, en la personne du P. Duval, est disposé à apporter une "allocation" qui soit de fait un complément de retraite puisqu'il n'est pas soumis aux autres ressources ni de l'intéressé ni, à plus forte raison, du foyer fiscal, dont le montant serait le différentiel entre la pension CAMAVIC (1999f en 99 pour 150 trimestres) et le minimum interdiocésain garanti à 4700f en 99, *prorata temporis* bien sûr.

Jusque là cette proposition répond tout à fait à notre demande.

● Mais cette allocation serait servie à 75 ans seulement et non à 65 ans. La restriction qui porte sur l'âge est inacceptable. Cette barrière doit tomber. Plusieurs raisons nous conduisent à demander que cette mesure s'applique dès 65 ans :

◆- Le droit canon ne connaît pas la retraite et donc ne fixe pas d'âge. Il demande simplement aux prêtres en responsabilité de démissionner à 75 ans. Le

texte même des évêques sur la garantie de ressources des prêtres retirés ne mentionne pas d'âge, pas plus que l'arrêté de 96 sur la CSG.

♦- la pratique des diocèses quant à l'activité des prêtres après 65 ans. Nombreux sont ceux qui ralentissent leur activité de manière notable et demandent à bénéficier de temps libre. Il n'est donc pas exact de les considérer comme exerçant une activité à part entière et à temps complet. Quelle que soit leur activité réelle, ils perçoivent la totalité du "traitement" diocésain qui, dans la plupart des cas dépasse le MIG.

♦- 65 ans, c'est l'âge où habituellement les gens sont conduits à prendre leur retraite. C'est l'âge où l'on perçoit sa pension. Ainsi c'est cet âge qui marque le changement le plus notable dans la source des revenus, y compris pour le clergé.

N.B. Faut-il rappeler que l'espérance de vie des hommes est de 74 ans...

Nos contre-propositions prennent en compte plusieurs éléments pour un versement de ce complément à partir de 65 ans :

♦- le MIG comme référence
♦- les nouvelles possibilités financières des diocèses, ouvertes par la réduction

des cotisations maladie des pensionnés, introduites dans la loi (juin 99)

♦- les droits des requérants.

● L'autre réserve tient à la limite de cette mesure pour les seuls diocésains. Nous ne pouvons accepter que les congréganistes (hommes et femmes) ne bénéficient pas d'une mesure identique, puisque la réduction des charges de cotisations maladie des pensionnés exclusifs CAMAVIC concerne aussi les membres des instituts religieux. Nous savons que la diversité est très grande dans ces instituts, que les conditions de départ ont été traitées de manière très variable; il reste qu'au moment de la retraite ces hommes et ces femmes sont dans la même situation que les ex-diocésains.

□- 4) maintenir nos relations avec les pouvoirs publics et politiques.

Nous savons que le Ministère souhaite que notre problème de retraite soit résolu; il reste donc attentif à ce qui va se passer. Nous le tiendrons informé de l'avancée de nos discussions et solliciterons son appui s'il n'y avait pas un aboutissement satisfaisant.

Nous aurons à saisir l'opportunité, si nécessaire, de rappeler aux députés, mem-

bres de la Commission des Affaires Sociales, que l'amendement visant à "revaloriser de manière substantielle la pension de base versée par la CAMAVIC" considéré comme "nécessaire" mais "irrecevable" est toujours en attente (*Bulletin des Commissions n°24- 1998 - p.3266*).

□- 5) sensibiliser l'opinion autour de nous.

Le premier maillon est formé par nos amis que nous sollicitons pour devenir "ASSOCIES". Le slogan pourrait être "*Et si chacun de nous trouvait de 1 à 5 associés!...*"

Autre maillon : nos anciens collègues restés dans le clergé ou la vie religieuse et leur hiérarchie, surtout s'il s'avère que le résultat des discussions est soumis au vote des assemblées (Assemblée des évêques à Lourdes, Congrès de la CSM en 2000...) Notre intervention près d'eux/elles peut être décisive.

Quant aux médias, en cette période de négociations, il nous faut attendre. Au vu des résultats nous apprécierons.

Nos moyens se maintiennent :

- le Bulletin à tous les adhérents : 3 dans l'année
- la lettre aux Correspondant(e)s locaux(ales).

II- Du côté des ex-religieuses femmes

Rencontre APRC-CSM du 7 juin 1999

A notre demande, Soeur Jacqueline Lenoir, secrétaire générale à la CSM (Conférence des Supérieures Majeures) nous accorde un rendez-vous le 7 juin à 11 h. au 10, rue Jean Bart à Paris.

La CSM est représentée par :
Sr Anneth Gillet, présidente;
Sr Jacqueline Lenoir, secrétaire;
Sr Marie Bernard Vignerresse, secrétaire-adjointe.

L'APRC est représentée par Bertie Gaven, responsable de la commission femmes et Louissette Gicquel, secrétaire de l'APRC.

Bertie introduit les points à aborder ensemble :

- avoir leurs impressions et réflexions sur le document "Les femmes prennent la parole" (envoyé en juillet 1998)
- connaître les réflexions menées au cours des rencontres à la Tripartite au sujet du complément de retraite demandé par l'APRC.

Sr Jacqueline Lenoir ainsi que Sr Anneth Gillet et Sr Marie-Bernard ont lu avec attention ce document qui "sonne juste" et reflète la réalité.

Puis Sr Jacqueline Lenoir

nous indique comment la CSM se situe au sein de la tripartite et nous souligne que les congrégations sont dans des situations très différentes de celles des diocésains ; leur choix de vie ne sont pas les mêmes, et "on n'a pas avancé ensemble vers des propositions communes".

Ensuite, elle reprend point par point les orientations APRC (cf. document) et nous fait part en parallèle des résultats d'une enquête proposée par la CSM à l'ensemble des congrégations de vie apostolique. Notons au passage l'existence de 334 congrégations de vie apostolique en France¹.

- ♦ 80 congrégations ont moins de 50 membres,
- ♦ 60 ont entre 50 et 100 membres

Leur questionnaire interroge les supérieures majeures sur leur attitude au départ d'un membre de leur institut vis-à-vis :

- ♦ du capital versé au départ de la religieuse
- ♦ de la dot
- ♦ du solde de tout compte
- ♦ de l'information donnée sur la retraite (démarches, etc...)

Les points importants que nous avons retenus :

→ la définition du "solde de tout compte" : "elles sont d'accord avec le fait qu'un document écrit soit remis à celle qui quitte l'institut, document faisant état de l'aide matérielle apportée et donnant des informations pour la retraite".

→ elles indiquent leur étonnement qu'on ne fasse pas signer un reçu au moment du départ.

→ le secrétariat de la CSM fournirait éventuellement les informations administratives sous forme d'un document aux intéressées.

→ Quant au fonds d'aide sociale de la CSM, nous avons compris qu'il est réduit et apporte une aide à quelques ex-religieuses (6.8...) dont le dossier de demande de complément de ressources auprès de la CAMAVIC n'a pas été retenu.

Sr Marie-Bernard ajoute : l'allocation du complément de ressources a été mise en place à la CAMAVIC en 1993 à la demande de l'APRC, pour tous les ressortissants dont les ressources n'atteignent pas le plafond fixé chaque année.

¹ 174 congrégations ont répondu au questionnaire.

→ Sr Jacqueline Lenoir nous informe -suite aux résultats de l'enquête CSM- " *les congrégations ne sont pas favorables dans leur ensemble au versement d'un complément de retraite pour toutes les ex-congréganistes*".

Leur position nous paraît "nette". Chaque congrégation aide et continuera d'aider celles qui le sollicitent.

Les raisons avancées à ce non-accord sont les suivantes :

1° les difficultés financières des congrégations (la charge des soeurs aînées...)

2° les membres actifs des congrégations implantées à l'étranger (hors Europe) exigent des moyens financiers importants (formation, etc...) avant que ces communautés aient une autonomie financière.

Le Conseil CSM n'a pas pouvoir de décision pour chaque congrégation mais pourrait donner une orientation, une information, voire une impulsion ; elles seraient votées à l'Assemblée générale, celle-ci a lieu tous les deux ans (la prochaine en l'an 2000).

NOS CONCLUSIONS

Nous avons apprécié que la CSM ait pris en compte le document "Les femmes prennent la parole" pour un réel travail (enquête de la CSM). Ceci témoigne que les AMC sont reconnues en tant que telles.

La prise de conscience qu'un complément de retraite pour toutes serait un devoir d'équité exigera encore beaucoup de temps!

Mais les rencontres APRC-CSM paraissent créer des conditions pour poursuivre nos réflexions, nos questionnements, un travail commun de recherche;

*Bertie Gaven
& Louissette Gicquel*

Invitation aux ex-religieuses à se retrouver à LYON le 2 octobre

La Commission "Femmes" de l'APRC (Association Pour une Retraite Convenable) vous propose une rencontre à LYON-VILLEURBANNE (accès facile par le train ou en voiture)

SAMEDI 2 OCTOBRE 1999

Après l'enquête et le document "Paroles de Femmes", l'action et les démarches pour notre retraite se poursuivent avec Jean Droillard comme président et Bertie Gaven, élue au Bureau du conseil d'administration pour la commission et représentant les femmes qui ont vécu en communauté religieuse.

Les choses avancent à petits pas, mais progressent. Des déléguées de la Commission "femmes" ont rencontré le 7 juin 3 représentantes de la

Conférence des Supérieures majeures...

L'APRC a rencontré Mgr Duval représentant de l'Episcopat au sujet d'un complément de retraite pour les ex-diocésains.

L'Assemblée générale de l'APRC a eu lieu le 27 juin à Paris...

Notre rencontre du 2 octobre sera l'occasion d'une information, d'un échange à partir de la situation actuelle et de propositions pour l'avenir... de réponses à vos questions...

La réunion commencera à 13h.30. Celles qui le souhaitent pourraient se retrouver pour un repas ensemble vers 11h.30.

Ordre du jour :

13h.15 - Accueil

13h.30 - Tour de table, nos questions.

14h. - Rappel des étapes du travail de l'APRC et compte-rendu des dernières démarches et rencontres.

- Orientations de l'A.G.99

- Echange à partir de nos questions et de ces orientations

16h.30 Départ.

Pour information et inscription contacter sans tarder :

Bertie GAVEN
11, rue Chanclair
30132 CAISSARGUES
Tél. 04 66 84 86 12

III- Vie des Régions

APRC Aquitaine

Réunion à Marmande le 29 mai 1999.

Avant l'arrivée de l'an 2000, année funeste entre toutes selon certains millénaristes farfelus, l'APRC en Aquitaine s'est tant soit peu remuée. Il est vrai que les mauvaises langues prétendent que les foies gras, les magrets, les vins fins que nous dégustons nous endorment et nous enlèvent toute velléité d'action. Que nenni! Cette fois-ci, fouillant nos archives et nos cerveaux, nous avons invité à notre réunion annuelle de Marmande près d'une centaine d'AMC; 37 répondirent et 15 (dont 7 femmes) furent effectivement présents. Parmi ces 37, plusieurs étaient des nouveaux. Sûrement que la présence du Président de l'APRC y fut pour quelque chose! Mais également remarquable fut la réponse des participants qui veulent être actifs dans l'association soit en fonction de leurs problèmes spécifiques comme le montre l'impact de l'enquête "Paroles de femmes", soit en raison de leur sortie récente de l'Institution, soit en raison de la découverte récente de l'APRC pour certains sortis de l'Institution depuis déjà un certain nombre d'années. Ces nouveaux adhérents enthousiastes sont à la recherche de ceux qui ne connaissent pas l'APRC et en une semaine nous avons collecté 12 noms d'AMC susceptibles d'être intéressés par notre action.

Cette réunion a permis de repérer des moyens d'action sur l'ensemble de la région Aquitaine. Trois pôles pourront être mis en place : les Pyrénées Atlantiques et les Landes, le Lot-et-Garonne et la Dordogne, la Gironde.

*Louis Gendre
& Laurent Le Guen.*

APRC Rennes

En réponse à une demande de rencontre adressée par l'APRC 35 à l'archevêque de Rennes, voici la réponse qui est parvenue:

François de Saint Macary
Archevêque de Rennes, Dol et St Malo

Rennes, le 19 juillet 99

Monsieur Rubion Pierre

Monsieur,

Vous m'avez écrit une lettre à propos des prêtres et religieuses ayant quitté le ministère et de leur situation.

Je sais comme vous que des négociations ont lieu avec les instances de la CAMAVIC pour traiter des problèmes de vos retraites; nous en avons parlé à la dernière Assemblée plénière de l'Episcopat.

Actuellement, je ne sais pas comment évoluent les négociations en cours.

Vous me demandez de vous rencontrer. Cela est possible et serait souhaitable avant l'Assemblée Plénière de novembre. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de mon secrétaire dès les premiers jours de septembre, ou je serai revenu du pèlerinage de Lourdes.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma prière et de mes sentiments dévoués.

François SAINT MACARY
Archevêque de Rennes, Dol et Saint Malo.

NDLR : les "négociations" dont il est question dans ce courrier n'ont pas lieu avec la CAMAVIC, mais avec l'épiscopat en la personne du Père Duval et pour les seuls diocésains.

Action des

ex-diocésains angevins

Dans le précédent bulletin, les ex-diocésains angevins (110 répertoriés au terme d'un long repérage dont 60 ont répondu favorablement à la revendication d'un complément de retraite) écrivaient à l'évêque d'Angers pour lui demander une entrevue afin d'échanger sur leur situation d'ex-diocésains retraités ou futurs retraités.

Voici la réponse de l'évêque :

Jean Orchamp
Evêque d'Angers
N. place Monseigneur-Rumeau
Angers

Tel 02 41 88 07 00
Fax 02 41 88 60 91
Adresse postale
B.P. 246
49002 ANGERS CEDEX 01

Angers, le 20 avril 1999

Monsieur Yves LERAY
6, rue des Lilas
41330 MAROLLES

Cher Monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre 19 avril. Le problème que vous soulevez et qui est un problème bien réel ne peut être traité qu'au niveau de la Conférence des évêques de France. Vous savez d'ailleurs qu'il l'est de fait, même si les réponses que nous pouvons donner ne satisfont pas comme cela pourrait être souhaité par ceux qui se trouvent en situation souvent difficile.

Nous sommes bien obligés de tenir compte de nos possibilités, mais également de ne pas avoir d'attitude d'injustice à l'égard de qui que ce soit.

Une rencontre avec vous n'avancerait pas cette question. Mieux vaut qu'elle soit, comme je vous l'ai dit, saisie au niveau national.

Avec mes voeux les meilleurs,

Jean ORCHAMPT
Evêque d'Angers

Au reçu de cette lettre qui les a choqués, les ex-diocésains ont écrit de nouveau à l'évêque, sollicitant une rencontre qu'ils estiment légitime et nécessaire.

En l'absence de réponse, ils se préparent à adresser un troisième courrier, renouvelant leur demande.

Membre associé:

Témoignage d'une communauté de chrétiens.

Chers Amis de l'APRC,

Notre Communauté de chrétiens, lieu de fraternité, de réflexion et de partage, a, depuis trente ans, rencontré plusieurs prêtres. Nous avons oeuvré ensemble dans une recherche humble de la vérité et, bien entendu, nous avons noué et entretenu des liens fraternels avec eux. Lorsque certains ont choisi de quitter la vie sacerdotale, ils ont continué à trouver soutien et amitié dans la Communauté.

L'arrivée de l'âge de la retraite est pour eux un moment difficile, étant donné que les dispositions sociales les concernant sont manifestement insuffisantes. La revendication d'une pension de retraite décente pour tous ceux qui ont été au service de l'Eglise est, pour nous, tout à fait légitime et nous souhaitons exprimer notre solidarité en rejoignant l'APRC comme membre associé.

Moins que tout autre, le monde ecclésial ne doit laisser se perpétuer des situations d'injustice et il nous semble que ceux qui ont consacré une partie de leur vie au ministère sacerdotal sont bien les premiers à qui de telles situations doivent être épargnées. Nous souhaitons qu'une solution équitable soit rapidement trouvée, pour la dignité de tous.

Vous trouverez ci-joint notre contribution de solidarité.

Bien amicalement,

La Communauté du Samedi
d'Orsay 91400



IV- Informations pratiques

Quelques chiffres réactualisés

	En 1998	En 1999, par an	En 1999, par mois	Observations
Pension CAMAVIC	23 706,93 F /an	23 991,41 F	1 999,28 brut *	pour 150 trimestres validés
Cotisation CAMAVIC	13 080,00F /an	13 336,07 F	1 111,34 F	soit 16,35% du SMIC
Cotisation moyenne CAMAC	9 486,00F / an	9 486,00 F	790,50 F	y compris CSG (à préciser ultérieurement)
Cotisation invalidité (Total)	158,00F/an	158,00F	13,17 F	jusqu'à 60 ans (sans doute sans changement en 1999)
Minimum Interdiocésain Garanti	55 470F /an	56 400,00 F	4 700,00 F	selon les diocèses
Plafond de ressources garanties par la CAMAVIC pour les AMC	53 310,03 F	53 949,75 F	4495,80 F brut	pour célibataire
~	86 628,54 F	87 668,08 F	7 305,67 F	pour un couple
~ (+ si enfant à charge)	17 770,34 F	17 983,58 F		par enfant à charge
Minimum Vieillesse	41 650,00 F	42 485,00 F	3 540,41 F	personne seule
~			6 351,25 F	pour un couple
Retraite maximale du Régime général	7 045 F /mois		7 235,00F	pour 150 trimestres
Retraite minimale du Régime général ou minimum contributif	3 245,72 F / mois		3 284,67F	pour 150 trimestres
Plafond de la S.S. SMIC BRUT	14 090f/mois	173 640,00 F	14 470F/mois	
SMIC NET			6 797,18F	au 1/07/98
RMI	2 429,42F/mois	30 027,00 F	5344,00F	
			2 502,30 F	pour personne seule

* Les pensionnés CAMAVIC ayant cotisé en 1998 avec le nouveau taux recevront une pension légèrement supérieure à 2.000 F pour 150 trimestres.

La CAMAC et la CAMAVIC en 1998

	CAMAC	CAMAVIC	
Assurés de moins de 65 ans	17 754	22 464	{ (6 373 diocésains 4 134 religieux 11 075 religieuses 882 autres cultes)
Assurés de plus de 65 ans	29 875	69 480	{ (13 275 diocésains 7 707 religieux 41 521 religieuses 125 autres cultes 6 852 AMC)
Total des assurés	47 629	91 944	
Dépenses, prestations, action sociale et prévention	929 MF	1 527 MF	
Cotisations	286 MF	304 MF	
Recettes externes	457,9 MF	1 142 MF	{ (Compensation démographique)
		92,6 MF	{ (Minimum Vieillesse)
Effectif du personnel	73	47	

Nos interlocuteurs dans l'Eglise de France

Leur statut juridique

Nous avons tous été jadis membres d'une communauté religieuse, diocèse ou congrégation. Aujourd'hui que des discussions s'amorcent avec l'épiscopat, il peut être utile de revenir sur le statut juridique de l'Eglise catholique en France.

1. Le droit canonique

Il faut d'abord souligner que ce statut est défini par le droit canonique, et que, en 1905, la République s'est engagée à respecter ce droit *dans les limites définies par la loi*. En particulier l'Etat reconnaît très clairement la distinction entre diocèses et congrégations, puisqu'elle traite des premiers dans la loi de séparation de 1905, et des secondes dans la loi de 1901 sur les associations. Du reste le concordat de 1801 agissait de même puisqu'il ne traitait en fait que des diocèses et ignorait pratiquement les congrégations.

Le diocèse, cellule de base de l'Eglise, était présenté jadis comme une structure hiérarchique, où tout dépendait des prêtres et des évêques. Après Vatican II, on aime parler du peuple de Dieu au sein duquel les prêtres accomplissent un service.

Dans ce peuple de Dieu, des laïcs peuvent se rassembler en des communautés *organisées et reconnues par la hiérarchie épiscopale* : ce sont les congrégations religieuses. Mais elles ne représentent pas la structure fondamentale de l'Eglise, qui s'articule dans le couple laïc/prêtre.

2. Le droit civil

L'Etat a utilisé la loi de 1901 pour insérer ces structures dans son droit civil :

- *pour les diocèses*, ce sont les associations culturelles diocésaines, proposées en 1905 et modifiées en 1924. Ce n'est qu'après ces modifications qui confiaient à l'évêque la présidence de droit de ces associations que le Saint-Siège a accepté ce statut.

- *pour les congrégations* le Titre III de la loi de 1901 créait une situation très restrictive, puisqu'elles ne pouvaient pas jouir du statut libéral de toutes les autres associations (associations simplement déclarées). On exigeait d'elles de demander d'abord une reconnaissance légale (et donc pour chacune d'elles un vote au parlement). Ce n'est qu'en 1941, que l'Etat assouplit ses exigences. Un décret en conseil d'Etat suffit.

La mise en place de ces structures s'est accompagnée d'une confiscation pure et simple de tous les biens ecclésiastiques, religieux et diocésains. L'Etat mettait à la disposition des paroisses et des diocèses les lieux de culte.

3. "Comparaison n'est pas raison"

Ainsi l'Etat reconnaît deux structures indépendantes, l'une fortement centralisée et unifiée par l'Union des associations diocésaines, dont l'assemblée plénière des évêques peut être le porte-parole; l'autre très éclatée en de multiples associations reconnues, dont l'Etat, soucieux

de respecter la liberté des citoyens admet la diversité.

On pourrait comparer cette situation à celle d'une commune où le maire et son conseil municipal ont la responsabilité de toute la vie de la commune (c'est l'évêque et son presbytère) et où vivent et se développent de façon très autonome de multiples associations sportives, culturelles, etc... Les responsabilités des uns et des autres sont clairement définies, et si le maire est tenté d'utiliser ces associations il ne peut en prendre la direction.

Il faut préciser que l'engagement religieux, tant dans le diocèse que dans une congrégation, est d'une nature particulière puisqu'il est à vie et modifie radicalement le mode de vie des "adhérents" (célibat et obéissance, et pour les congrégations, pauvreté).

4 Evolutions et difficultés

L'Etat, en quelques domaines, en particulier dans celui de la protection sociale, a demandé que l'Eglise exprime sa diversité *d'une seule voix*, mais il est disposé à adopter des règlements différents pour les uns et pour les autres. L'Instance Tripartite est un lieu privilégié où toutes les instances religieuses se concertent pour proposer des solutions aux problèmes que pose cette diversité. Mais ce n'est ni un lieu de décision, ni une instance proprement interne à l'Eglise.

D'autre part la loi de 1997 donne pouvoir au conseil d'administration des caisses des cultes de répartir les charges sociales entre les différentes collectivités catholiques, en

fonction de leurs capacités contributives. C'est donc un organisme civil, où la présence des autorités religieuses est majoritaire, qui régule dans des limites bien précises la contribution de chacune des collectivités.

Il convient d'ajouter que certaines congrégations sont de droit romain, c'est-à-dire que l'autorité suprême qui les régit n'est pas en France. Ce qui limite largement tant le pouvoir de l'évêque que celui de l'Etat.

Il reste aussi un problème de taille qui a pour nous d'importantes répercussions, à savoir le statut du prêtre catholique dont "l'exercice du ministère n'est pas considéré comme une activité professionnelle au regard de la législation sociale, en tant qu'il se limite à une activité exclusivement religieuse"

(Loi Viatte 19 février 1950)

Cette dérogation majeure au statut initialement prévu (1948) pour les prêtres les a mis artificiellement hors jeu de la législation sociale commune. C'est pourquoi les notions de retraite et d'activité restent dans les faits mal définies et vécues sans cohérence avec la loi sociale dans notre pays. Nous en subissons les conséquences. (*La Retraite du Clergé*, J. Bassot, éd: de l'Atelier, ch.III).

CONCLUSION

Le droit n'est pas toujours conforme à nos souhaits. Mais nous ne pouvons pas ne pas prendre en compte la complexité de cette situation quand nous engageons des discussions avec telle ou telle autorité ecclésiastique ou religieuse.

Jacques Bassot

Le Pélican

Voici le communiqué qui est paru dans le bulletin diocésain de Bayonne :

ENTRAIDE SACERDOTALE

*Aux amis de l'association "Le Pélican"
(CCP Paris 8 266 10 V)*

Le Jeudi Saint nous rappelle, une fois encore, notre sacerdoce et la solidarité qu'il crée entre les prêtres, en particulier ceux qui sont dans la difficulté. C'est le cas de certains de nos confrères qui, ayant quitté le ministère, ont du mal à s'adapter à une situation nouvelle qui comporte le souci d'une famille et la quête souvent difficile d'un travail.

"Le Pélican" a pour mission de les aider. Le total des dons du Jeudi-Saint 1998 s'est élevé à 1.738.000F en hausse de 3% par rapport à l'année 1997, permettant une augmentation globale des aides de 6%.

Toute l'équipe de l'association "le Pélican" exprime sa grande reconnaissance à ceux qui ont voulu manifester leur solidarité fraternelle.

N.D.L.R. : L'APRC apprécie l'aide d'urgence que peut servir le Pélican, mais demande avant tout l'équité dans le service de la retraite pour les anciens ministres du culte.



Quand un problème se pose...

● S'il s'agit d'un problème concernant la CAMAVIC, vous pouvez contacter

Laurent Le Guen,
4 chemin de Brègnes,
33610 CESTAS.
Tél. 05 56 78 29 33

● S'il s'agit pour des ex-religieuses de reprendre contact avec leur ancienne congrégation dont elles ne retrouvent pas les coordonnées, elles peuvent s'adresser au secrétariat de la C.S.M. pour obtenir des informations près de

Soeur Lenoir,
10 rue Jean Bart
75006 PARIS.



**Le moment est venu
de renouveler
votre adhésion
en réglant
votre cotisation
pour l'année 99/2000.
Y avez-vous pensé?
Le faire est un
encouragement
pour nous tous.
Merci!**

V- Courrier des Lecteurs

Un curé de paroisse nous communique sa réaction de solidarité parue dans le journal local, le 26 août 99, sous le titre

"Justice pour les prêtres mariés"

"Récemment dans ce journal, un article est paru avec ce titre qui mérite rectification : *"les prêtres défroqués crient à l'injustice"*. Il s'agit bien de prêtres, comme il s'agit bien d'injustice. Mais ils ne "crient" pas (qui les a entendus?) et le terme de "défroqués" manifeste surtout... notre manque de respect. Car enfin, ces prêtres ont servi l'Eglise pendant 10, 15, 20 ans, et pendant les meilleures années de leur vie (entre 25 et 45 ans). L'un d'entre eux à C..., a laissé un excellent souvenir. Ces "anciens ministres du culte", comme ils se nomment, ont quitté leur fonction dans l'Eglise pour des raisons diverses: foi, solitude, contrainte dans la jeunesse. On peut évidemment regretter leur départ. On peut aussi regretter que l'Eglise ne leur ait pas offert d'autres fonctions, nombre d'entre eux l'espéraient. On peut surtout regretter que des laïcs chrétiens -et des prêtres- aient eu à leur égard un jugement de condamnation et de mépris inadmissible, en tous cas non évangélique.

Ce que personnellement je regrette aujourd'hui, c'est le refus des diocèses de France de les traiter selon la justice. Ils ont dû créer une association pour une retraite convenable (APRC) depuis 20 ans. Car s'ils

perçoivent une pension civile au prorata de leur temps de service dans l'Eglise, on leur refuse le complément diocésain qui s'ajoute à leur maigre retraite (par exemple 665F pour 50 trimestres de service). Ce complément est donné aux prêtres en service à partir de 65 ans. Un diocèse, celui de Saint-Etienne a estimé qu'en justice, ils devaient recevoir ce complément (toujours au prorata des trimestres d'activité). Mais l'ensemble des diocèses continue à refuser cet acte d'équité. Non, pas tout à fait, puisque les évêques, par une commission spéciale, viennent de leur "offrir" ce complément... à partir de leurs 75 ans! Comment les laïcs chrétiens et nous, leurs frères prêtres, pouvons-nous ne pas dénoncer avec eux cette apparence ridicule de "justice"? La compassion pour les cas difficiles (il y en a) ne suffit pas!"

R.B.71

Bravo pour le Bulletin et merci pour ceux qui prennent sur leur temps pour ce service fraternel. Restons solidaires.

P.M.74

Des renseignements puisés dans les bulletins sont intéressants et représentent une bonne somme de travail et de recherche.

F.C.

J'adresse toute ma reconnaissance et mes remerciements pour tout le travail accompli déjà pour obtenir enfin une retraite convenable. Mon état de

santé ne me permet pas d'être un membre actif à cette cause.

A.P.

Lors d'une émission sur France Inter, une ancienne religieuse avait parlé en disant qu'elle venait de créer une association pour essayer de défendre et soutenir les personnes qui à l'heure de la retraite se trouvent en difficulté pour en bénéficier.

Je rencontre aujourd'hui cette difficulté. Je souhaite seulement aujourd'hui que vous m'indiquiez les démarches à suivre pour qu'on puisse au moins reconnaître ces années passées en communauté religieuse...

L.F.76

Mon épouse est décédée le 3 août...

Financièrement, je n'aurai pas de soucis; comme elle était fonctionnaire, je vais avoir droit à la pension de réversion et malgré la modicité de mes retraites (CAMAVIC et S.Sociale) je pourrai vivre modestement.

Mais cela ne m'empêchera pas de continuer à vous aider, en pensant à ceux et celles qui n'ont pas les mêmes ressources.

J'ai été prêtre-religieux franciscain jusqu'au 25/7/77...

Sentiments fraternels.

H.N. 41

Avec mes excuses pour le retard, je vous envoie ma cotisation pour 1999...

Je viens de lire avec beaucoup d'attention les réactions des uns et des autres: je suis étonné qu'il y ait en-

core tant d'AMC qui touchent si peu de retraite, comment font-ils? Personnellement avec mon épouse nous avons le minimum accordé à un couple par la CAMAVIC, eh bien! quand on a tout payé y compris les assurances indispensables, il nous reste 1.500f pour la nourriture, l'essence et l'entretien de la voiture.

D'autre part, je vois dans le Bulletin avec satisfaction le dynamisme de tant d'amis prêts à lutter même si les résultats ne se montrent pas vite.

Je tiens également à dire que notre équipe APRC de Midi-Pyrénées vient de bien nous aider, nous qui sommes un peu parmi les anciens. Là, le mot "Equipe" n'est pas une expression vide de sens...

B.B.31

Au moment de Noël j'ai pris mon courage à deux mains pour écrire à ma Supérieure générale (que je connais bien), lui envoyer le dossier "Des femmes prennent la parole" et lui demander quelle sera la démarche à suivre auprès d'elle pour qu'au moment du versement de la pension CAMAVIC (en 2000!), celle-ci me permette une vie digne, je demandais également un rendez-vous pour parler du "sort" actuel de celles qui ont quitté la congrégation...

Deux mois et demi après ma lettre, j'ai reçu un courrier de ma Supérieure générale. C'est un courrier qui demande étude et aide avant de donner suite. De tout cela j'espère qu'on pourra reparler de vive voix... (courrier adressé à B. Gaven)

M.B.42

Mon départ de la vie religieuse a été assez dur. Mais c'est passé, et maintenant je puis dire que ça va. La retraite n'est pas épaisse : pour 20 ans de couvent, 1043f.38, ce n'est pas beaucoup et je plains vivement celles qui ne sont sorties qu'avec leurs deux bras et leur rage d'y arriver. Si elles ont pu avoir un bon travail et sortir assez jeunes, cela aura peut-être été et celles qui ont eu la vocation du mariage ont peut-être été aidées. Je souhaite que les couvents de maintenant soient plus vigilants lors de la sortie des soeurs, ce qui peut arriver même maintenant, qu'ils ne les laissent pas tomber comme des fruits pourris. Il y aurait tant à dire, c'est la fin d'un moyen-âge...

T.L.01

J'ai passé l'Ascension avec une religieuse dont j'ai été la "Maîtresse des Novices" (quelle prétention!...). Elle a toujours gardé le contact. Mais elle ne me voit pas "sans permission!". Elle n'a pas voulu dire à sa soeur (laïque) qui était présente, que j'avais été religieuse... C'est difficile de se sentir à l'aise dans ces conditions. Malgré tout je l'estime. Elle est entrée à 15 ans, elle a 53 ans. Toutes ces années de couvent ont été une lutte permanente contre l'IMMOBILISME des autres soeurs, dont elle a souffert jusqu'à être hospitalisée. Les Pères de l'Ordre lui conseillent d'attendre la mort des "Anciennes" après quoi ce couvent s'ouvrira sur d'autres perspectives plus évoluées; ça me paraît morbide. Mais à chacune sa lutte...

G.P.92

Je viens de quitter (au mois de mai dernier) ma congrégation. J'ai 59 ans et vais entrer en retraite en juin 2000.

Institutrice de profession, j'ai exercé jusqu'en 1969, date à laquelle je suis partie (pour 17 ans) en Afrique, la Côte d'Ivoire.

Au retour j'ai pris un mi-temps... l'autre étant associatif.

Je suis en train de faire les calculs pour l'entrée en retraite, mais je sais d'avance que ce sera maigre, (je le savais quand je quittais).

Il me semble que l'APRC dont m'a parlé une amie pourrait m'aider dans cette préparation à un autre statut...

T.B.49

J'ai pris connaissance du bulletin n°9 daté du 10 mai. Et je me retrouve très bien dans le cas d'A.M.M.85. C'est vrai qu'il est difficile de vivre correctement avec à *peine* 3.500f mensuel. Heureusement que mon mari a droit à une retraite plus importante. Ceci dit, j'espère, comme beaucoup d'entre nous, un complément de la part de la CAMAVIC*

Merci encore pour tout ce que vous faites pour nous tous, anciennes religieuses et anciens clercs...

De toutes mes forces je vous soutiens.

G.C.83.

*NDLR : le complément de retraite espéré, s'il vient, ne viendra pas de la CAMAVIC mais de l'épiscopat pour les diocésains et des congrégations religieuses pour les ex-religieuses.

ADHESIONS-COTISATIONS

L'APRC, association Loi 1901, créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les "Anciens Ministres des Cultes".

Ses seules ressources proviennent des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

1.- Les "ANCIENS MINISTRES du CULTE" eux-mêmes (AMC). On désigne ainsi, ceux, hommes et femmes, qui ont quitté le ministère diocésain ou une congrégation religieuse.

2.- Tous leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant "MEMBRES ASSOCIES"(M.A.) de l'APRC. Ils sont avisés de toutes les rencontres et manifestations de l'APRC. Ils sont invités à y participer s'ils le désirent. A l'Assemblée Générale annuelle, ils ont voix consultative (Statuts, art. 5,b).

L'adhésion comporte l'abonnement au BULLETIN d'Information.

TARIF

1.- ANCIENS MINISTRES des Cultes (AMC)

1. Cotisation ordinaire : 150 f. + 60 f. (abonnement) 210 f.
2. Cotisation minimale : 60 f. (abonnement) 60 f.
(cette cotisation concerne les personnes en situation économique difficile. Elle est aussi importante. Elle donne à l'APRC un adhérent cotisant de plus et augmente sa représentativité.)
3. Cotisation de soutien : 250 f. + 60 f. (abonnement) 310 f.
4. Cotisation de solidarité : 350 f. ou davantage + 60 f. (abonnement) 410 f. ou davantage

2.- Non AMC : MEMBRES ASSOCIES (M.A.)

Contribution de solidarité 100 f.

retourner à **APRC, 25 rue Lamartine B2, 69120 VAULX en VELIN, CCP Grenoble 232 42 W**

Nom et Prénom : AMC (Ancien Ministre du Culte)
..... M.A. (Membre associé)

Adresse :

Code Postal Ville :

verse f. au compte de l'APRC.

Pour les AMC seulement : renseignements facultatifs pour mieux nous connaître et nous aider :

Année de naissance Nombre de trimestres CAMAVIC

Diocèse de départ :

Congrégation de départ :

Pour les femmes mariées entre parenthèses votre nom de jeune fille:

Pour les religieux préciser : Prêtre Non prêtre

Date Signature

BUREAU & CONSEIL d'ADMINISTRATION 1999-2000

Président	DROILLARD Jean	17 avenue du Gal de Gaulle	44340 BOUGUENAIS	02 40 65 18 78
Vice-Président	ROCHET Marc	238 rue de Créqui	69003 LYON	04 78 60 57 15
Secrétaire	*GUINAUDEAU Annie	34 bis, rue du Comdt Barat	58000 NEVERS	03 86 57 89 62
Trésorier	ODDOU Michel	25 rue Lamartine, B2	69120 VAULX EN VELIN	04 78 80 35 37
Bulletin d'Information	MUSSET Jacques	12 rue du Ballon	44680 SAINTE PAZANNE	02 40 02 49 15
Secrét. administratif	LE GUEN Laurent	4 chemin de Brègues	33610 CESTAS	05 56 78 29 33
Commission Femmes	GAVEN Alberte	11, rue Chancelair	30132 CAISSARGUES	04 66 84 86 12
Commission Religieux	*LOJODICE Albert	23, Place de la Pommeraie	13011 MARSEILLE	04 91 89 69 84
Autres membres	BILLON Edith	10 lotiss. Les Amouries	31450 MONTGISCARD	05 61 81 19 92
du C.A.	BOURRIAUD Marie Clair	Le Chatelier	44320 ST PERE EN RETZ	02 40 21 78 21
	*BROUAT Jean-Pierre	Le Parc B6, 5 Avenue de Castelnau	34090 MONTEPELLIER	04 67 72 44 70
	GENDRE Louis	N° 6 GUILLEBEAU	33240 SALIGNAC	05 57 58 17 30
	GICQUEL Henri	Foyer TY-MENEZ	29411 LANDERNAU CEDEX	02 98 85 61 08
	*GIRARD Bernadette	1, route de Frasne	25560 COURVIERES	03 81 49 38 54
	HAOND Jean	19 chemin de Cadou, VUREY	69740 GENAS	04 78 90 64 83
	*JACQUET Roger	142, rue de Bagnolet	75020 PARIS	01 40 09 95 05
	LAGONDET Philippe	28 rue Velotte	25000 BESANCON	03 81 81 85 30
	LEGEAY Anne	ZAC Moulin du Tillay, 9 rue des Merisiers	44800 SAINT HERBLAIN	02 40 46 59 75
	LERAY Yves	6 rue des Lilas	41330 MAROLLES	02 54 20 04 09
	SIMON Pierre	4 rue Xavier Fluhr	68800 THANN	03 89 37 48 12
	*STEIGER Jean-Marc	7, chemin de la Galoupière	71350 GEANGES	03 85 49 43 71
	VIGUIE Jean	13 rue du Rouge Gorge	31700 BEAUZELLE	05 61 59 79 04